



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/25

Berger Levaillant

ID : 065-216502260-20251215-D2025053-DE

Séance du 15 décembre à 18h

2025/053

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULÉ-PÉRÉ, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCÈS, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSEIN, Sandrine TREBUCQ, Caroline ÉCORGHON, Yves CASTÉRA.

Absents : Bruno CAZÈRES, Jean-Christophe MADELAINE (procuration à Sébastien ABADIE), Ingrid SAEZ BOUTARFA, Simon TESSIER, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCÈS

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 10 décembre 2025

DEMANDE DSIL :

Rénovation de l'installation ECS (eau chaude et sanitaire) des vestiaires du football

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis quelques années, la commune s'emploie à rénover l'ensemble de ses bâtiments, afin de réaliser des économies d'énergies et d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Les locaux du rugby et notamment les vestiaires ont été rénovés en 2024 car l'installation était vétuste, consommatrice et non adaptée aux contraintes de la légionelle.

Les vestiaires du football sont dans le même état et il convient de programmer leur rénovation en 2026. Au programme du chantier :

- Travaux de dépose des installations non conservées,
- Reprise de la production ECS,
- Reprise de la régulation,
- Reprise du stockage ECS,
- Reprise du bouclage.

Le montant prévisionnel des travaux estimé par l'entreprise ayant réalisé les travaux dans les vestiaires du rugby s'élève à 100 036,73 € HT.

Plan de financement :

DSIL	55 000 € HT
CATLP (FAC) – subvention notifiée	14 939 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	30 097,73 € HT
	100 036,73 € HT
TOTAL	120 044,08 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 55 000 € HT au titre de la DSIL 2026 pour cette opération.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,
Gisèle VINCENT

